

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Délibération n°2022/287

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 54 Votants : 59 Pour : 59 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kenan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mme OGIER Karelle
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LIHOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU
SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZ

Mr CROS Michel
M. MOUCHIROUD Robert
Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
M. LHERMET Claude
Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mr MERCIER Serge pouvoir à Mme FAVRE-PETIT-MERMET Patricia - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie-France -

ABSENTS : Mr FLAMANT Yann – Mr MALATRAIT Jean Charles – Mr GIRARD Gabriel – Mr DARBON Thierry – Mme ROBERJOT Véronique – Mr MERLIN Denis – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Transport : subvention association le Tacot

Monsieur le Vice-président à la mobilité et aux transports expose que l'association, le TACOT propose différents services de mobilité à destination des publics en insertion pour des démarches administratives ou professionnelles.

Le Tacot a pour vocation d'apporter des réponses aux problèmes de déplacement des personnes en insertion, en complémentarité avec les services existants (cars, trains, lignes scolaires, lignes spéciales, taxis...). À cette fin, le Tacot gère et anime les services suivants :

- Transport à la demande (TAD) ;
- Location de cyclomoteurs, de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos classiques ;
- Autopartage ;
- Centrale d'information.

Les utilisateurs du service doivent faire l'objet d'une prescription par les acteurs de l'emploi/insertion.

Les motifs d'utilisation des services de l'association sont principalement les trajets pour se rendre à un emploi, à un rendez-vous dans le cadre d'une recherche d'emploi, à un rendez-vous de suivi des démarches d'insertion ou à une formation.

Bilan d'activité 2021

147 personnes ont utilisé les services du Tacot en 2021 ; ces personnes ont bénéficié de 303 prescriptions. 13% des prescriptions concernent des habitants de 15 communes de l'Est de d'EBER.
Répartition des prescriptions par Communauté de communes :

	BIC	EBER (15 communes)	Bièvre Est	TOTAL
Mini bus TAD	120	32	10	162
Cyclomoteurs	63	1	11	75
Vélo	0	0	0	0
Vélo à Assistance Électrique	42	5	7	54
Autopartage	9	3	0	12
TOTAL 2021	234	41	28	303
<i>Rappel TOTAL 2020</i>	<i>233</i>	<i>72</i>	<i>13</i>	<i>318</i>
<i>Rappel TOTAL 2019</i>	<i>280</i>	<i>123</i>	<i>17</i>	<i>420</i>
<i>Rappel TOTAL 2018</i>	<i>290</i>	<i>88</i>	<i>38</i>	<i>416</i>

Plan de financement prévisionnel 2022

Etat	5 830 €	4%
Région	46 413 €	30%
Département	49 930 €	33%
EPCI	28 311 €	19%
<i>Dont BIC</i>	<i>20 091 €</i>	<i>13%</i>
<i>Dont CCBE</i>	<i>2 320 €</i>	<i>2%</i>
<i>Dont EBER</i>	<i>5 900 €</i>	<i>4%</i>
Recettes usagers	16 236 €	11%
Auto-financement	6 000 €	4%
	152 720 €	

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Considérant que l'association intervient sur le territoire de la Communauté de communes EBER notamment en matière d'accompagnement à la mobilité en faveur des personnes éloignées de l'emploi, Considérant le bilan de l'activité 2021 et le budget prévisionnel 2022, Considérant que la collectivité est sollicitée afin de participer financièrement à la mise en œuvre des dispositifs décrits ci-dessus,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 5 900 € pour l'année 2022 à l'association Le Tacot,

DIT que la subvention sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2022,

AUTORISE Madame la Présidente ou, en son absence, Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Président et Madame la Responsable du service de gestion comptable du Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD